

Article

Commentaire

La levée du blocage foncier en milieu rural burkinabé ?

Bernard Tallet

Géographe, Université Paris 1, Institut de géographie, UMR PRODIG, 191 rue Saint-Jacques, 75005 Paris, France

Les auteurs de cette étude¹ terminent sur cette note optimiste leurs analyses montrant l'adoption de techniques de protection et de conservation de la fertilité des sols quel que soit le statut foncier des terres.

Les analyses de terrain ayant été conduites dans deux régions différentes du Burkina Faso, l'une sur le Plateau mosi en zone soudanienne et l'autre dans l'Ouest en zone sud-soudanienne, donc dans des conditions agroécologiques moins contraignantes sur la production agricole, les différences de situation devraient être affichées de façon vigoureuse. Les termes du débat sur les dissemblances entre les espaces saturés du Centre (stabilisation des tenures foncières) et l'Ouest, marqué par la dynamique migratoire (contenu des accords fonciers initiaux concédés aux migrants lors de leur installation et évolution des droits avec le temps), constituent des enjeux majeurs pour le devenir de la région ouest, grenier à céréales du pays et productrice de coton (Tallet, 2001).

Nos commentaires éclaireront successivement deux éléments qui nous semblent capitaux pour répondre à ces questions sur l'avenir des milieux ruraux au Burkina (le pluriel soulignant la nécessité de prendre au sérieux les différences régionales) : les répercussions diverses selon le degré de pression foncière de l'accroissement démographique (Tallet, 2003) ; les impacts de la croissance démographique sur les pratiques foncières.

Comme le soulignent les auteurs, il y a une évolution spontanée des pratiques foncières par accroissement de la pression démographique ; en ce sens, l'adoption en voie de généralisation de pratiques conservatoires sur les terres saturées du plateau mosi est un signe intéressant. Le schéma d'évolution dont témoignent de nombreuses

situations du Centre du Burkina peut être reconstruit : le besoin de terres augmente avec la croissance démographique, le système traditionnel de mise en valeur avec le recours à des jachères de longue durée devient impossible, la mobilité des champs cultivés tend à disparaître, remplacée par une mise en valeur permanente ; en parallèle, les pratiques foncières évoluent, tout en restant compatibles avec la capacité d'adaptation et d'évolution des droits coutumiers ; l'accès à la terre quel que soit le statut initial (don, prêt) évolue vers un droit de mise en culture permanent, difficile à contester dans la pratique. Dans le schéma ainsi résumé, les mesures de conservation, impliquant des signes forts de contrôle foncier (aménagements antiérosifs et même plantation d'arbres), ne sont pas contestables et accompagnent le passage à une mise en culture permanente (si, du moins, les coûts financier et humain de ces aménagements sont supportables sans l'aide de projets ou d'ONG !). De nombreuses études ont analysé ce type d'évolution, et plusieurs projets de développement reposant sur l'approche gestion des terroirs (dont le PATECORE, les villages de l'échantillon relevant de sa zone d'intervention au centre du pays) ont appuyé ces dynamiques d'évolution. Mais ce schéma peut-il être généralisé à l'ensemble des situations agropastorales, en particulier aux zones de colonisation agricole par arrivée de migrants ?

La deuxième dimension porte sur l'originalité des espaces de colonisation récente qui reste forte en termes de dynamiques démographiques, de modalités d'accès à la terre et donc de gestion foncière (Paré et Tallet, 1999). Cette originalité est d'ailleurs reconnue par les auteurs dans leur approche par l'adoption des mesures de lutte anti-érosive :

« Le tableau 3 donne la proportion des producteurs qui pratiquent ces différentes techniques. On observe une distinction nette entre les villages du Plateau central et

Auteur correspondant : Bernard.Tallet@univ-paris1.fr

¹ Voir dans ce numéro l'article de S. Ouédraogo et M.-C. Sorgho Millogo « Système coutumier de tenure des terres et lutte contre la désertification en milieu rural au Burkina Faso ».

ceux de l'Ouest. Dans le Plateau central, presque toutes les techniques sont pratiquées, souvent de manière combinée les unes avec les autres. Cela n'est pas le cas des villages de l'Ouest, qui ont surtout adopté les cordons pierreux et la fumure organique. »

« [...] »

« Dans l'Ouest, l'ampleur des techniques de lutte contre la désertification est encore faible. Trois techniques sont utilisées : l'épandage du fumier, les cordons pierreux et le paillage. »

Cette citation permet de relancer le débat : l'adoption ou non des mesures conservatoires est rapportée au degré de dégradation des sols, mais cet élément d'explication ne semble pas épuiser les enjeux sous-jacents aux pratiques foncières. En ce sens, les auteurs pourraient se référer aux multiples travaux conduits sur les droits délégués (Lavigne Delville *et al.*, 2005; Chauveau *et al.*, 2006) : la dynamique des prêts, en particulier quand ils se pratiquent entre producteurs relevant d'ethnies différentes, soulève un ensemble de questions. La plupart des délégations de droits entre autochtones et migrants se font sous forme de prêts dont le contenu peut évoluer avec le temps. Avec l'accroissement démographique et le renouvellement de générations au sein des exploitations, la tendance est à remettre en cause les accords initiaux, avec des risques majeurs de conflits ou, pour rester dans le champ de cet article, un renforcement de la fragilité des accords, amplifiant l'instabilité des prêts (réduction de la durée, fixation de conditionnalités) – autant de mesures en contradiction avec des investissements dans l'amélioration des sols. Dans ce contexte d'insécurité foncière renouvelée, il n'est pas étonnant que les mesures les plus lourdes en termes d'aménagement du sol ne soient pas adoptées dans l'Ouest ! De même, une autre lecture des mesures adoptées peut être faite : le recours à la fumure organique tient plus à la nécessité du fonctionnement de l'association dominante coton/maïs ou au coût des engrais chimiques qu'à un signe de maîtrise de la fertilité. Le cas des cordons pierreux est intéressant, car ce type d'intervention s'opère, vu son coût, avec le plus souvent l'aide en transport (camion, charrette, brouette) de structures externes (projet, ONG), donc sous des regards externes au milieu paysan. Si l'objectif d'amélioration de la fertilité n'est pas absent, il apparaît que l'engouement pour cette technique est un moyen de « sécuriser » son accès à la terre, de se prémunir contre des

contestations ultérieures sur son droit à cultiver. Cette opération de « marquage » de l'appropriation foncière est ainsi un enjeu dans les négociations entre communautés autochtones, communautés de migrants et intervenants externes en zone de colonisation. L'enjeu stratégique autour de l'accès aux investissements de projets de gestion des ressources naturelles n'est pas une exclusivité des régions où la différence d'appartenance ethnique vient complexifier les intérêts contradictoires en compétition pour le contrôle foncier. La situation qui prévaut, par exemple, dans la zone d'aménagement de la vallée des Volta dans le Ganzourgou (PFR Ganzourgou, opération pilote de plan foncier rural) en est une autre illustration : la difficulté de parvenir à une clarification des droits fonciers montre bien que la question des régimes fonciers non seulement n'est pas épuisée, mais qu'elle reste au cœur de la définition des stratégies de développement durable pour les autorités burkinabées, ce dont témoigne l'actuel travail d'élaboration d'un projet de document de politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural (PNSFMR). Ce document, une fois élaboré et approuvé, sera le cadre politique de référence de l'action gouvernementale en matière de gestion des terres rurales. Il servira aussi de cadre de référence aux partenaires du développement en matière d'appui à la sécurisation des producteurs et autres acteurs ruraux.

Références

- Chauveau, J.-P., Colin, J.-P., Jacob J.-P., Lavigne Delville, P., Le Meur, P.-Y., 2006. *Changes in Land Access and Governance in West Africa: Markets, Social Mediations and Public Policies. Results of the CLAIMS Research Project*, London, IIED/DFID. Version française : *Modes d'accès à la terre, marchés fonciers, gouvernance et politiques foncières en Afrique de l'Ouest : résultats du projet de recherche Inco-Claims*, Londres, IIED.
- Lavigne Delville, P., Ouedraogo, H., Toulmin, C., Le Meur, P.-Y., 2005. *Pour une sécurisation foncière des producteurs ruraux*, Londres/Paris, IIED/GRET/MAE.
- Paré, L., Tallet, B., 1999. D'un espace ouvert à un espace saturé : dynamique foncière et démographique dans le département de Kouka, *Espace, population et sociétés*, 1, 83-92.
- Tallet, B., 2001. *Visages de l'Ouest burkinabé : dynamiques socio-spatiales d'un ancien front pionnier*, *Grafigéo* 2001-15.
- Tallet, B. (Ed.), 2003. *Dynamique des populations, disponibilités en terres et adaptation des régimes fonciers : le Burkina Faso, une étude de cas*, Paris/Rome, CICRED/FAO.